

Pour Sébastien Nadot, député LREM, la démocratie, c'est « la protection des minorités »

écrit par Yann Kempenich | 27 septembre 2018

Illustration : HuffingtonPost

Ou plus exactement, pour citer Camus : « la démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité. » Et c'est donc cette phrase que le député LREM Sébastien Nadot voulait inscrire, en juillet 2018, dans la constitution.

Suite à l'affaire Benalla, le projet de révision constitutionnelle a été reporté à la St-Glinglin par le Premier ministre Édouard Philippe ([Le Monde](#)) mais on se demande bien ce que mijote la Macronie à propos de la *protection d'une minorité*. Et de quelle minorité ?

Deux questions se posent ici : que vient faire une citation de 1958, d'un écrivain tiraillé par la question de l'indépendance algérienne et pourquoi ajouter un tel codicille constitutionnel ? Car notre démocratie, n'est-ce pas déjà la loi de la majorité AVEC la protection des minorités ?

Professeur agrégé d'éducation physique et docteur en histoire, le député de la Haute-Garonne Sébastien Nadot est une tête bien pleine dans un corps bien fait. Son combat est celui du *mieux vivre ensemble* et le mal qui ronge l'Europe, c'est bien sûr le populisme.

Mais cette révision constitutionnelle n'est pas l'occasion,

pour le groupe LREM, ultra-majoritaire à l'Assemblée, d'accorder sa protection aux 6 misérables députés du Rassemblement national.

Non, son projet, c'est plutôt une réforme majeure en faveur d'une certaine minorité.

C'est-à-dire, sans doute, des accrocs à la loi de 1905, des accommodements raisonnables, une sorte de concordat national, bref une laïcité molle et inclusive à la sauce progressiste. Le tout relayé par des médias complaisants...

POLITIQUE – Le projet de révision de la Constitution, discuté à partir du mercredi 8 juillet à l'Assemblée nationale, entraîne avec lui de nombreuses propositions d'amendements étonnantes...

... Le macroniste Sébastien Nadot, élu de Haute-Garonne, propose pour sa part d'inscrire les mots suivants dans le préambule de la Constitution: « **la démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité.** »

Cette phrase, écrite par Albert Camus dans ses « Carnets », constitue une première réponse symbolique à « la crise démocratique » que vit la France et l'Europe, estime le député... « **on a une histoire qui est celle du XXe siècle dont on se souvient peut-être pas assez aujourd'hui à l'heure où les populismes sont un peu partout en Europe.** » Pour le député, ce qu'a apporté l'écrivain « **en terme de combat notamment pour les minorités** » représente aujourd'hui le « **trait d'union entre l'esprit des Lumières et l'instant présent.** »

Et le parlementaire de rappeler dans son amendement « **le pari démocratique d'Albert Camus** » alors que son idéal était « **mis à mal partout** », des régimes fascistes au franquisme en passant par les puissances coloniales.

https://www.huffingtonpost.fr/2018/07/10/reforme-constitutionnelle-pourquoi-ce-depute-veut-mettre-une-phrase-dalbert-camus-dans-le-texte_a_23478688/